



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 30412

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude des personnels du ministère des finances quant à la garantie d'un service public de qualité. Il est indispensable de garantir l'égalité de traitement de tous les usagers en préservant la proximité et la continuité du service public sur l'ensemble du territoire. Après les fermetures d'écoles, de bureaux de poste, d'hôpitaux, ce sont souvent les services financiers qui risquent de quitter les zones rurales ou économiquement sinistrées, menaçant certains territoires de désertification. Ainsi la suppression des trésoreries en milieu rural remet en cause l'égalité d'accès de tous au service public. L'assiette, le contrôle et le recouvrement des impôts, tout comme la lutte contre toutes les fraudes de toutes sortes, sont nécessaires à l'existence et au développement des services publics, qui participent à la réduction des inégalités sociales. Il est indispensable que les agents des finances disposent de moyens suffisants pour assurer les rentrées fiscales nécessaires. L'aide et l'assistance aux collectivités locales, aux autres administrations publiques, aux entreprises et aux particuliers représentent une part importante des attributions des agents des finances. Ces fonctions profitent à tous nos concitoyens. Par conséquent, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour garantir un service public de qualité.

Texte de la réponse

Le projet auquel il est fait référence, annoncé fin janvier, a été retiré en mars 2000. La mise en oeuvre d'une réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie demeure une nécessité largement reconnue par l'ensemble des agents et des partenaires de l'administration. Lors du comité technique paritaire ministériel réuni le 28 avril 2000, les orientations, décisions et expérimentations d'un nouveau projet ont été présentées. La réforme-modernisation a pour objectif d'assurer un service de meilleure qualité, plus simple, plus accessible et plus proche pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, des acteurs économiques et des élus. Elle se traduit par la volonté de maintenir un réseau dense de services de proximité et d'en tirer le meilleur parti pour les contribuables, les consommateurs, et les petites et moyennes entreprises ainsi que des services nouveaux pour les usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, le réseau du Trésor public va s'engager dans une démarche visant à mieux gérer les flux financiers publics, à mieux contrôler les dépenses publiques, à mieux informer - notamment les collectivités locales - sur les comptes publics et à mieux conseiller les élus locaux. A travers cette réforme-modernisation conduite dans le dialogue avec les personnels, leurs représentants, et les élus locaux, et réalisée par étapes notamment à partir d'expérimentations qui débiteront dès septembre prochain, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'attachera à répondre aux exigences de modernité, de transparence et de proximité qui correspondent à la vocation de ses agents comme aux aspirations de l'ensemble des Français et de leurs élus. Un dossier présentant le contenu de cette démarche de réforme-modernisation a été adressé à l'ensemble des parlementaires, des maires et des conseillers régionaux et généraux, au début du mois de mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30412

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3045

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4932